



**Démarche en ligne – Permis de conduire  
Fabrication d'un nouveau permis → Conversion de Brevet Militaire**

**Dans quel cas?**

Validation du brevet de conduite militaire à convertir en permis de conduire civil.

**Démarches à réaliser**

- Connectez-vous sur le site « [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr) »
- Créez votre compte personnel ou connectez-vous avec la connexion France Connect :  
⇒ Impôts : N°fiscal et mot de passe ; Ameli : N°sécurité sociale et mot de passe ; ...
- Cliquez sur « Nouvelle demande » à droite de l'écran
  
- Vous devez sélectionner la rubrique « Permis de conduire »
- Cliquez sur « Demander la fabrication de votre permis de conduire »
- Puis sur « Conversion de brevet militaire »
- Commencez votre démarche

**Pièces justificatives**

- ❶ Pièce d'identité en cours de validité recto/verso (CNI, titre de séjour ou passeport)
- ❷ Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, électricité, impôts, téléphone)  
(si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faut fournir une attestation d'hébergement ainsi qu'une photocopie de la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant)
- ❸ Volet de conversion du brevet militaire, signé par l'autorité militaire
- ❹ Demande de conversion brevet militaire de conduite (Cerfa n°14883\*01)
- ❺ Une photo d'identité numérique ou au format papier (dans ce cas de figure, vous devrez télécharger, imprimer et envoyer le formulaire de dépôt photo-signature à l'adresse inscrite sur ce dernier)
- ❻ Permis de conduire déjà obtenu le cas échéant  
Pour catégories C et D :
- ❼ Avis médical (Cerfa n°14880)
- ❽ Copie du certificat constatant l'achèvement de la formation de conducteur de véhicule de marchandises ou de transport de voyageurs